

Chapitre IV

LE CORPS, L'ÂME ET LE CŒUR

Introduction

Dans notre étude des différentes anthropologies qui s'offrent à nous, il me semble important de garder présent à l'esprit ce résumé sûr de la grande tradition de l'Église qu'est le Catéchisme de l'Église catholique. Voici quelques passages essentiels.

1. L'« unité de l'âme et du corps » et le « fond de l'être »

362 La personne humaine, créée à l'image de Dieu, est un être à la fois corporel et spirituel. Le récit biblique exprime cette réalité avec un langage symbolique, lorsqu'il affirme que " Dieu modela l'homme avec la glaise du sol ; il insuffla dans ses narines une haleine de vie et l'homme devint un être vivant " (Gn 2, 7). L'homme tout entier est donc *voulu* par Dieu.

363 Souvent, le terme *âme* désigne dans l'Écriture Sainte la *vie* humaine (cf. Mt 16, 25-26 ; Jn 15, 13) ou toute la *personne* humaine (cf. Ac 2, 41). Mais il désigne aussi ce qu'il y a de plus intime en l'homme (cf. Mt 26, 38 ; Jn 12, 27) et de plus grande valeur en lui (cf. Mt 10, 28 ; 2 M 6, 30), ce par quoi il est plus particulièrement image de Dieu : " âme " signifie le *principe spirituel* en l'homme.

364 Le *corps* de l'homme participe à la dignité de l'" image de Dieu " : il est corps humain précisément parce qu'il est animé par l'âme spirituelle, et c'est la personne humaine toute entière qui est destinée à devenir, dans le Corps du Christ, le Temple de l'Esprit (cf. 1 Co 6, 19-20 ; 15, 44-45) :

Corps et âme, mais vraiment un, l'homme, dans sa condition corporelle, rassemble en lui-même les éléments du monde matériel qui trouvent ainsi, en lui, leur sommet, et peuvent librement louer leur Créateur. Il est donc interdit à l'homme de dédaigner la vie corporelle. Mais au contraire il doit estimer et respecter son corps qui a été créé par Dieu et qui doit ressusciter au dernier jour (GS 14, § 1).

365 L'unité de l'âme et du corps est si profonde que l'on doit considérer l'âme comme la " forme " du corps (cf. Cc. Vienne en 1312 : DS 902) ; c'est-à-dire, c'est grâce à l'âme spirituelle que le corps constitué de matière est un corps humain et vivant ; l'esprit et la matière, dans l'homme, ne sont pas deux natures unies, mais leur union forme une unique nature.

366 L'Église enseigne que chaque âme spirituelle est immédiatement créée par Dieu (cf. Pie XII, enc. " *Humani generis* ", 1950 : DS 3896 ; SPF 8) – elle n'est pas " produite " par les parents – ; elle nous apprend aussi qu'elle est immortelle (cf. Cc. Latran V en 1513 : DS 1440) : elle ne périt pas lors de sa séparation du corps dans la mort, et s'unira de nouveau au corps lors de la résurrection finale.

367 Parfois il se trouve que l'âme soit distinguée de l'esprit. Ainsi S. Paul prie pour que notre " être tout entier, l'esprit, l'âme et le corps " soit gardé sans reproche à l'Avènement du Seigneur (1 Th 5, 23). L'Église enseigne que cette distinction n'introduit pas une dualité dans l'âme (Cc. Constantinople IV en 870 : DS 657). " Esprit " signifie que l'homme est ordonné dès sa création à sa fin surnaturelle (Cc. Vatican I : DS 3005 ; cf. GS 22, § 5), et que son âme est capable d'être surélevée gratuitement à la communion avec Dieu (cf. Pie XII, Enc. " *Humani generis* ", 1950 : DS 3891).

368 La tradition spirituelle de l'Église insiste aussi sur le *cœur*, au sens biblique de " fond de l'être " (Jr 31, 33) où la personne se décide ou non pour Dieu (cf. Dt 6, 5 ; 29, 3 ; Is 29, 13 ; Éz 36, 26 ; Mt 6, 21 ; Lc 8, 15 ; Rm 5, 5).

2. Le cœur comme lieu de la décision, de la recherche et de la rencontre

2563 Le cœur est la demeure où je suis, où j'habite (selon l'expression sémitique ou biblique : où je " descends "). Il est notre centre caché, insaisissable par notre raison et par autrui ; seul l'Esprit de Dieu peut le sonder et le connaître. Il est le lieu de la décision, au plus profond de nos tendances psychiques. Il est le lieu de la vérité, là où nous choisissons la vie ou la mort. Il est le lieu de la rencontre, puisque à l'image de Dieu, nous vivons en relation : il est le lieu de l'Alliance.

2710 Le choix *du temps et de la durée de l'oraison* relève d'une volonté déterminée, révélatrice des secrets du cœur. On ne fait pas oraison quand on a le temps : on prend le temps d'être pour le Seigneur, avec la ferme détermination de ne pas le lui reprendre en cours de route, quelles que soient les épreuves et la sécheresse de la rencontre. On ne peut pas toujours méditer, on peut toujours entrer en oraison, indépendamment des conditions de santé, de travail ou d'affectivité. Le cœur est le lieu de la recherche et de la rencontre, dans la pauvreté et dans la foi.

3. Le cœur et les passions

1763 Le terme de " passions " appartient au patrimoine chrétien. Les sentiments ou passions désignent les émotions ou mouvements de la sensibilité, qui inclinent à agir ou à ne pas agir en vue de ce qui est ressenti ou imaginé comme bon ou comme mauvais.

1764 Les passions sont des composantes naturelles du psychisme humain, elles forment le lieu de passage et assurent le lien entre la vie sensible et la vie de l'esprit. Notre Seigneur désigne le cœur de l'homme comme la source d'où jaillit le mouvement des passions (cf. Mc 7, 21).

1765 Les passions sont nombreuses. La passion la plus fondamentale est l'amour provoqué par l'attrait du bien. L'amour cause le désir du bien absent et l'espoir de l'obtenir. Ce mouvement s'achève dans le plaisir et la joie du bien possédé. L'appréhension du mal cause la haine, l'aversion et la crainte du mal à venir. Ce mouvement s'achève dans la tristesse du mal présent ou la colère qui s'y oppose.

1766 " Aimer, c'est vouloir du bien à quelqu'un " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 26, 4). Toutes les autres affections ont leur source dans ce mouvement originel du cœur de l'homme vers le bien. Il n'y a que le bien qui soit aimé (cf. S. Augustin, Trin. 8, 3, 4). " Les passions sont mauvaises si l'amour est mauvais, bonnes s'il est bon " (S. Augustin, civ. 14, 7).

4. Le cœur comme racine des actes où se forment la foi, l'espérance et la charité

1968 La Loi évangélique *accomplit les commandements* de la Loi. Le Sermon du Seigneur, loin d'abolir ou de dévaluer les prescriptions morales de la Loi ancienne, en dégage les virtualités cachées et en fait surgir de nouvelles exigences : il en révèle toute la vérité divine et humaine. Il n'ajoute pas de préceptes extérieurs nouveaux, mais il va jusqu'à réformer la racine des actes, le cœur, là où l'homme choisit entre le pur et l'impur (cf. Mt 15, 18-19), où se forment la foi, l'espérance et la charité, et avec elles, les autres vertus. L'Évangile conduit ainsi la loi à sa plénitude par l'imitation de la perfection du Père céleste (cf. Mt 5, 48), par le pardon des ennemis et la prière pour les persécuteurs, à l'instar de la générosité divine (cf. Mt 5, 44).